

AVIS

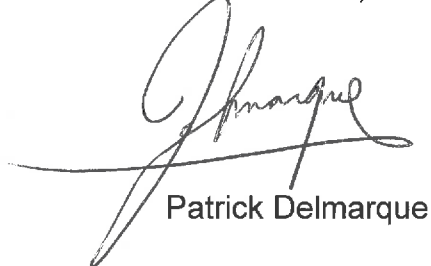
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 11 février 2020, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion d'une livraison pour les besoins de la maison 62, rue de l'Eglise à Walferdange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit de lundi 17 février 2020 jusqu'à jeudi 20 février 2020, chaque fois de 07.00 heures jusqu'à 19.00 heures, dans la rue de l'Eglise, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 62, sur une longueur de 18 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec la livraison.

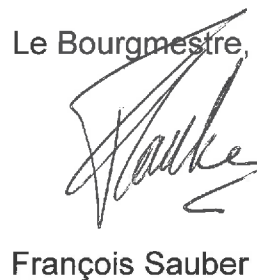
Walferdange, le 12 février 2020.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber